



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 27 octobre 2022 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 21 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : François CLAUDE

Présents avec voix délibérative : 25 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 25

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 25

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Bérangère SABOURAULT ; Caroline JAY

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET

CC. COTE LANDES NATURE

Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; William GAUTHERIN ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; Caroline GUÉRAUD ; Pierre LATOUR ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Gérard NAPIAS ; Francis LABOUDIGUÉ ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.



Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, propose au Comité syndical d'autoriser la décision modificative n°3 de l'exercice 2022, qui a pour objet d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget principal relatives aux charges financières et notamment les intérêts courus non échus.

Par ailleurs, le Sitcom étant éligible à un allègement de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), un cabinet spécialisé a été mandaté afin de régulariser la situation à compter du 2^{ème} semestre 2019. Un premier remboursement de 382 847€ est attendu pour la fin d'année.

Dépenses de fonctionnement			
Chap	Art.	Libellés	Montants
011	6226	Honoraires (gestionnaire administration)	+160 796,00€
66	66112	Intérêt – rattachement des ICNE	+2 000,00€
67	673	Titres annulés	- 2 000,00€
022		Dépenses imprévues	+222 051,00
TOTAL			382 847,00€

Recettes de fonctionnement			
Chap	Art.	Libellés	Montants
77	7788	Produits exceptionnels - autres	382 847,00€
TOTAL			382 847,00€

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications proposées au budget principal 2022 du SITCOM telles que présentées.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,
A Bénèsse-Maremne, le 28 octobre 2022

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

